Vue en plan
éch.: 1/500

Lot 1 +/- 4a18	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mj	11-t2-tp

Lot 2 +/- 4a17	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mj	11-t2-tp

Lot 3 +/- 4a20	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mj	11-t2-tp

Lot 4 +/- 4a19	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mj	11-t2-tp

Lot 5 +/- 5a33	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mj	11-t2-tp

Lot 6 +/- 5a48	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mj	11-t2-tp

Lot 7 +/- 6a49	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,35	0,7
mi	11-t2-tp

Lot 8 +/- 6a17	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,35	0,7
mi	11-t2-tp

Lot 9 +/- 5a83	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mi	11-t2-tp

Lot 10 +/- 5a88	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mi	11-t2-tp

Lot 11 +/- 4a64	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mi	11-t2-tp

Lot 12 +/- 4a63	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mi	11-t2-tp

Lot 13 +/- 4a63	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mi	11-t2-tp

Lot 14 +/- 4a62	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mi	11-t2-tp

Lot 15 +/- 6a52	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,3	0,6
mi	11-t2-tp

Lot 16 +/- 5a07	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mi	11-t2-tp

Lot 17 +/- 5a78	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,4	0,8
mi	11-t2-tp

Lot 18 +/- 6a47	
ZMR	(II), hc 5 à 7
0,35	0,7
mi	11-t2-tp

REMARQUE :

- Les surfaces et limites des parcelles sont provisoires; les mesures définitives seront fixées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

Référence: 165381044C

Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de ma décision d'approbation du 28/03/2012
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

N° 9 de l'ordre du jour
VU ET APPROUVÉ
Boulaide, le 07/03/2012
LE CONSEIL COMMUNAL

Administration Communale Boulaide

LEGENDE :

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

Zone		Nombre d'étages pleins ou Hauteur des constructions
ZM	(III)	Coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU
0.35	0.7	Coefficient d'utilisation du sol - CUS
mj	-	t2

Coefficient d'occupation du sol - COS
Type et disposition des constructions
Forme des toitures
Prescriptions supplémentaires

PAP **Délimitation du PAP**

ZMR zone mixte à caractère rural
ZR zone rurale
ZHR zone d'habitation mixte à caractère rural
ZFD zone d'habitation à faible densité

Nombre d'étages pleins :

II limite supérieure
I - II limite inférieure et supérieure
(II) obligatoire

Hauteur des constructions :

hc-x hauteur à la corniche de x m
ha-x hauteur à l'acrotère de x m
hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions :

oc construction en ordre contigu
onc construction en ordre non contigu
mi maisons isolées
mj maisons jumelées
mb maisons en bande

Formes des toitures :

orientation du faîte *
tp toiture plate
tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
tm toiture mansardée
t2 toiture principale à 2 versants

éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
respect de conditions d'intégration déterminées

* En absence d'indication, le faîte sera orienté parallèlement à la façade la plus longue de la construction.

Implantation des immeubles :

alignement obligatoire constructions principales
limites ~~minima~~/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
alignement obligatoire dépendances
limites ~~minima~~/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles :

délimitation de zones différentes (abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
lots privés constructibles
terrain cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions :

min x% pourcentage minimal de logements par immeuble
x% | y% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
x% pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts :

EVP espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
EVp espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
ADJ aires de jeux
bande de verdure

plantations existantes
plantations projetées
arbres à conserver

Voies de circulation :

rues
aires de stationnement / emplacement publics
chemins piétonniers, 'pistes cyclables'
accès privé - revêtement imposé
servitude de passage
accès garage

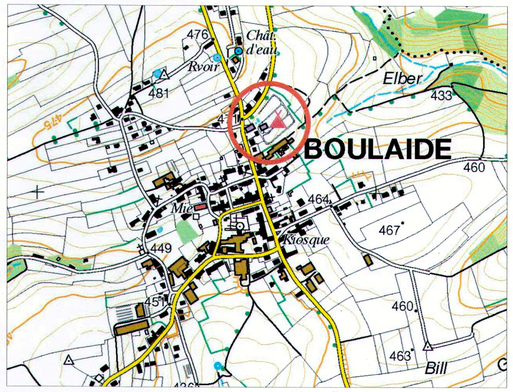

Carte topographique 1/20000
Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg

REV.	DATE	MODIFICATION
B	07.03.2012	Complément d'indications graphiques
A	17.02.2012	s. avis MIGR: chemin de liaison, recul limites lots 1 à 4 et placette

M. Van Kessel
34, rue J. de Busleyden
L-9639 Boulaide

Lotissement "Van Kessel" à Boulaide
Plan d'aménagement particulier
Vue en plan

DATE : 14.07.2011	DRESSE : RKe/MS	PLAN N° : 1117_Z_60_01	INDICE : B
ECHELLE : 1/500	CONTROLE :	FICHIER : 1117_Z_05.dwg	

RAUSCH & Associés

gilles kintzelé architecte s.a r.l.